

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2019**

**Début de séance à 20h30**

**Présents : ACHARD THOMAS - ARCHINARD STEPHANE - COLAO MARYVONNE - LEBAILLIF DANIELE - MONGE NADINE.**

**Absent : ACHARD JOEL - HOTTE JEAN (Pouvoir à MONGE NADINE).**

Secrétaire de séance : Nadine MONGE

Approbation du dernier compte rendu (Jeudi 18 juillet 2019).

**Vote : 6 voix pour.**

**Délibération n° 1 : MOTION\_CONTRE FERMETURE TRESORERIES**

Considérant l'appel à un moratoire et opposition ferme à la nouvelle carte des Trésoreries en Drôme envoyé par le Département de la Drôme et l'Association des Maires de la Drôme (AMD) ;

Considérant les délibérations déjà prises notamment par les communes de Solaure-en-Diois et de Boulc ;

Et considérant l'absence de concertation avec les collectivités locales ;

**MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA PERCEPTION DE DIE ET CHATILLON**

La Direction Départementale des Finances publiques de la Drome projette de fermer les trésoreries de Die et Châtillon courant 2021, je vous propose de voter une motion contre ce projet et pour le maintien du service public de proximité. Les trésoreries de Die et Châtillon couvrent et assurent la gestion d'un réseau important de collectivités territoriales et syndicats.

Le projet aura des conséquences sur la gestion des établissements publics mais également sur les usagers locaux.

L'administration fiscale envisage de transférer la gestion comptable de Die et Châtillon à Crest et le recouvrement des impôts sur Romans.

Ces fermetures porteraient de lourds préjudices au service public en milieu rural.

Le maintien des centres des Finances Publiques dans le Diois constitue un enjeu important pour le service public et indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale dans un contexte de crise économique profonde et durable.

Le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national doit être respecté. Les communes ne peuvent être vidées de tous leurs services publics de proximité, en particulier comptable et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics.

Le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels.

Aussi, je vous propose que le conseil municipal marque son soutien et son opposition ferme des Trésoreries, et notamment celles de Die et de Châtillon-en-Diois.

Cette motion sera transmise au Préfet, à la sous-préfète de Die, à la Directrice départementale des finances publiques, aux députés et sénateurs de la circonscription.

**Vote: 6 voix pour.**

**Délibération n° 2 : SDED\_ACTUALISATION DES STATUTS**

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED), reçu le 16 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision, s'appuyant sur la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'État, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Madame le Maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED :

- Transformation de la nature juridique du SDED de syndicat intercommunal à syndicat mixte fermé ;
- Adaptation des compétences optionnelles pour l'éclairage public et création de la compétence efficacité énergétique ;
- Évolution du mode d'élection des délégués au Comité syndical : constitution de trois groupes électoraux à compter de la date de la décision du Comité syndical qui suivra le prochain renouvellement général des communes en 2020. Il n'y aura plus qu'un seul représentant par EPCI pour les communes de moins de 2 000 habitants, contre un par commune actuellement.

Conformément à l'article L5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

**Vote: 6 voix contre (Trop faible représentation des communes rurales).**

### **Délibération n° 3 : MAIRIE\_CHARTE UTILISATION DU FOUR CITOYEN**

La construction du four se poursuit. L'utilisation du four nécessite l'adoption d'une charte.

Celle fournie par Valdequint semble demander quelques modifications et nous avons rajouté les coordonnées téléphoniques de l'utilisateur.

Les modifications seront présentées et votées au prochain conseil. Une inauguration est prévue début novembre.

**Vote : REPORTÉE au prochain Conseil Municipal.**

### **Délibération n° 4 : MAIRIE\_ ADHESION AGEDI**

Madame le Maire explique que le logiciel métier actuel (JVS) ne donne pas entière satisfaction et est relativement onéreux : 1291,73€ HT en 2019. Elle donne lecture du devis n° DE45271 du syndicat intercommunal AGEDI d'un montant de 637 € HT pour une application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Vote: 6 voix pour.**

### **Délibération n° 5 : MAIRIE\_DM N°2 – BUDGET EAU (RÉGULARISATION ÉCRITURES AMORTISSEMENTS 2018)**

Il convient de donner accord pour le vote de crédits supplémentaires selon les écritures suivantes :

Dépenses de Fonctionnement : Chapitre 023, article 023 : + 10 866,87€ (Virement à la section d'investissement).

Dépenses d'Investissement: Chapitre 040, article 1391 : + 10 866,87€ (Subvention d'équipement).

Recettes d'Investissement : Chapitre 021, article 021 : + 10 866,87€ (Virement à la section de fonctionnement).

Recettes de Fonctionnement: Chapitre 042, article 777 : + 10 866,87€ (Quote-part des subventions d'investissement).

Ces écritures correspondent à des ajustements comptables liés aux amortissements 2018.

**Vote: 6 voix pour.**

### **INFORMATIONS :**

#### **Référendum sur la privatisation des aéroports de Paris :**

L'État envisage la privatisation des aéroports parisiens. Actuellement vous pouvez voter sur internet pour qu'il y ait un référendum ; Voici le lien <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

#### **Santé, Dépenses de biologie médicale en 2020 :**

Par un courriel adressé aux mairies, l'ensemble des syndicats des biologistes libéraux et des groupes de laboratoires de biologie médicale ainsi que la Fédération nationale des syndicats des internes en pharmacie et biologie médicale, nous alertent sur un risque majeur que l'assurance maladie fait courir à la population et aux laboratoires de biologie médicale.

En effet, la caisse nationale d'assurance maladie demande aux laboratoires de biologie médicale une économie de 4,8%.

Cela risque de désorganiser le service avec des fermetures de laboratoire, notamment en milieu rural, risque d'entraîner des licenciements ainsi qu'une réorientation des patients vers les urgences de l'hôpital public pour les urgences locales. De plus cette demande va également avoir pour effet une baisse des remboursements des actes dès 2020.

Il est possible de voter une motion contre cette réforme.

#### **Ressources Humaines, Contrats de travail :**

Le Conseil Municipal se donne le temps de la réflexion avant toutes modifications.

#### **Eau, Projet de maquette financière contrat**

Suite au contrat avec l'agence de l'eau, la commune a fait inscrire dans la maquette financière pour avis des financeurs :

- La finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour un coût de 30 000€ HT avec 50 % de subvention de l'agence de l'eau et 30 % du département, ce qui laisserait 6 000€ HT à la charge de la commune.

- La mise en place de compteurs sur les bâtiments communaux pour un coût de 6 000€ HT ne bénéficie pas d'aides de l'agence de l'eau mais de 55 % du département, ce qui laisserait 2 700€ HT à la charge de la commune.

Le remplacement de la conduite d'adduction du pont de la Drôme pour un total de 53 814€ HT a été ôté de la maquette financière, à la demande de la commune, qui expérimente une autre solution beaucoup moins onéreuse.

#### **Adressage postal :**

La subvention accordée par le Département à ce sujet n'a pas encore été totalement épuisée. Une commande a été passée pour un complément d'adressage (pour deux numéros) mais aussi pour ceux qui étaient inclus dans la commande passée à l'imagerie en 2018 (et dont nous n'avons aucune nouvelle malgré de multiples relances) pour un total de 101,97€ HT.

#### **Passages piétons :**

Suite au dépôt d'un dossier de subvention en mars, le Département vient de nous informer de l'attribution de la somme de 810,00€ (sur un montant total de 1157€ HT) pour refaire les trois passages piétons. Afin d'avoir une réalisation rapide, le devis a déjà été validé.

#### **École :**

Bonne rentrée avec 19 élèves (Sainte-Croix, Pontaix, Vachères-en-Quint et Vercheny).

Plein de projets à voir au prochain conseil d'école.

Le moment du repas demande un temps d'adaptation du fait des effectifs.

Stéphanie a assuré les trois premières semaines (nous l'en remercions) et Coralie a pris la suite le 23 septembre.

La demande de subvention pour la rampe d'accès de la salle de classe a été déposée auprès du Département, les travaux ne se feront qu'en 2020.

Une rencontre avec les différentes communes concernées par le fonctionnement de l'école afin de revoir les frais scolaires pour l'année 2020 est envisagée.

#### **Abonnements téléphoniques:**

Les abonnements téléphoniques école et Mairie ont été actualisés.

Les nouveaux abonnements seront respectivement à 54€ TTC l'un au lieu de 80€ chacun.

#### **Contrôle des poteaux incendie :**

Nous avons la possibilité de faire vérifier les bornes incendie par la même société qui s'occupe des extincteurs. Cette vérification est une obligation. La société FIVMEX nous proposera un devis pour 2020.

#### **Boîte aux lettres de relevage La Poste au pont :**

La boîte aux lettres du pont a disparu au moment des travaux de l'abri bus (en mai 2019). La Poste pense qu'elle a été volée et ne souhaite pas la réinstaller. La commune a fait une demande pour qu'elle soit remise même si elle est peu utilisée.

#### **Compteurs Linky :**

Le déploiement des compteurs linky va se faire un peu plus tôt que prévu sur la commune. Chaque usager devrait recevoir un courrier d'ENEDIS l'informant du changement de compteur. La commune a demandé à ce que chacun ait un RDV alors que cela était prévu uniquement pour les compteurs qui n'étaient pas accessibles, cependant nous n'avons pas eu de réponse à ce sujet.

Sachez que vous pouvez refuser la pose de ce compteur, cependant Enedis reviendra à la charge avant 2021. Vous aurez encore la possibilité de refuser. D'après les informations dont nous disposons, pour les personnes qui auraient refusé les nouveaux compteurs, à partir de cette date toutes les interventions du fournisseur d'énergie seront payantes, y compris les relevés de compteur.

Pour information : l'intervention de cette année devrait être faite par les employés d'Enedis basés à Die.

#### **Création de la commission énergie à la CCD :**

La CCD a créé une commission énergie présidée par Alain VINCENT qui est ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux.

#### **Permanence de médiation numérique :**

Les permanences du 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois ont repris. N'oubliez pas de vous inscrire pour profiter de ce service !

#### **Visite des conseillers départementaux :**

Un bilan a été fait au niveau des dossiers de subventions départementaux.

Ils nous ont fait part du mécanisme de compensation prévu par l'État suite à la suppression de la taxe d'habitation : l'État compensera jusqu'en 2023 puis les communes récupéreront la totalité de la taxe foncière. Si la somme récupérée est en dessous de ce que représentait la taxe d'habitation, l'État compensera ; si cela est au-dessus les communes en garderont la totalité.

#### **Visite de la sénatrice, Marie-Pierre MONIER en septembre :**

Madame la sénatrice est venue afin de nous rendre compte des différentes avancées au Sénat. Elle a évoqué :

- La fermeture des Trésoreries : pour l'instant nous n'avons pas plus d'information, mais on sait que celle de Die est concernée. La commune en tant que Collectivité territoriale aura un référent sur celle de Crest. Les particuliers devront se rendre au centre des impôts de Crest. Les Maisons de Services Publics vont devenir Maisons France Services (MFS) et certaines seront labellisées. Un service impôts devrait intégrer les MFS. On sait que celle de Die fonctionne très bien cependant cela ne remplace pas pour autant les différentes permanences (CAF, CPAM,..) qu'il y avait auparavant.
- Les difficultés de la téléphonie mobile.

#### **Lutte contre l'ambrosie (Arrêté 26-2019-07-05-003):**

Le référent communal est Thomas ACHARD.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- \* La Drômoise est passée sur la commune le dimanche 22 septembre. Une petite équipe a tenu un point de ravitaillement. Merci à ceux qui étaient présents.
- \* La semaine bleue tiendra un stand le vendredi 11 octobre à la salle communale avec pour thème l'informatique.
- \* Ayant reçu des aides publiques pour la restauration de l'Église-Temple, nous devons pouvoir faire visiter l'édifice. Il convient de voir comment procéder. D'autre part les statues vont être remises dans l'Église, car elles appartiennent à la paroisse. La commune va leur rendre et faire un courrier dans lequel sa responsabilité ne sera pas engagée en cas de dégradation ou de vol.
- \* Suite à un coup de vent courant juillet, des branches d'un acacia sur le parking du Veyou sont tombées sur une voiture. Nous avons fait une déclaration. Pour l'instant pas de réponse. Mais il faudra envisager d'en couper quelques uns pour qu'un tel incident ne se reproduise plus.
- \* Il faudra envisager d'élaguer les bords de Sure et autres chemins.
- \* Il convient d'anticiper les prochaines élections municipales : nous ne savons pas encore s'il y aura 7 ou 11 conseillers à élire sur la commune étant donné qu'au recensement 2019 le seuil des 100 habitants a été franchi (101).
- \* Une déclaration de nid de frelons asiatiques a été faite sur la commune.

#### **FIN DE SEANCE 22h45**